

Les mouvements sociaux profitent-ils du cyberspace ?

Catherine Gauthier (Master – Université de Sherbrooke)

Juillet 2013 – article n°II.1

Introduction

Les Zapatistes au Chiapas de 1994, la bataille de Seattle en 1999, ou le Sommet des peuples sur le climat et les droits de la Terre mère (Cochabamba) en 2010¹ sont des exemples de mouvements sociaux qui ont tous pour point commun l'utilisation du cyberspace. Diani définit un mouvement social comme des « réseaux de relations informelles entre une pluralité d'individus, de groupes ou d'organisations qui partagent une identité collective distinctive et mobilisent des ressources sur des questions conflictuelles, culturelles comme politiques »². Mais en quoi le cyberspace profite-t-il à ces mouvements sociaux ? Comment se servent-ils de l'espace engendré par le cyberspace ? Et à quels défis font-ils face ? Je démontrerai que les mouvements sociaux profitent du cyberspace en présentant les outils qu'il offre, son espace de contestation et ses limites.

I- Un outil de mobilisation internationale

En général, les technologies de l'information et des communications facilitent la communication et le partage d'information³. Parmi ces outils, on pense à Facebook et à Twitter, mais aussi à Skype, à YouTube, aux sites Internet, aux blogues, à la messagerie électronique, aux appareils portables⁴, etc. Même la Chine, malgré sa Grande Muraille pare-feu, a développé ses propres médias⁵.

Le cyberspace permet la mobilisation tant locale qu'internationale, facilite l'organisation logistique et contribue au financement des mouvements sociaux. Dans le cas des Zapatistes au Chiapas, l'Internet a été un « outil important pour la diffusion d'information et l'organisation du soutien au niveau international »⁶. En effet, les mouvements sociaux utilisent l'Internet pour améliorer la coordination et accroître les efforts de mobilisation⁷. Enfin, ces mouvements peuvent utiliser l'Internet comme moyen

¹ AGUITON, Christophe *et al.* « De Seattle à Cochabamba », *Mouvements*, vol. 3, no. 63, 2010, pp.7-10.

² DIANI, Mario. « Social Movement Networks Virtual and Real », *Information, Communication & Society*, vol. 3, no. 3, 2010, pp.386-401. Voir aussi : DIANI, Mario. « The concept of social movement », *Sociological Review*, vol. 40, no. 1, 1992, p.13.

³ IRVING, Catherine J. et Leona M. ENGLISH. « Community in Cyberspace : Gender, Social Movement Learning, and the Internet », *Adult education quarterly* [0741-7136], vol. 61, no. 3, 2011, p.263.

⁴ *Id.* Voir aussi : MEEK, David. « YouTube and Social Movements: A Phenomenological Analysis of Participation, Events and Cyberplace », *Antipode*, vol. 44, no. 4, 2012, p.1436. GEORGE, Éric. « De l'utilisation d'Internet comme outil de mobilisation : les cas d'ATTAC et de SalAMI », *Sociologie et sociétés*, vol. 32, no. 2, 2000, p.176. FAHMI, Wael Salah. « Bloggers' street movement and the right to the city. (Re)claiming Cairo's real and virtual "spaces of freedom" », *Environment and Urbanization*, vol. 21, no. 89, 2009, pp.90-91.

⁵ VITASSE, Benjamin. « Facebook : Cap sur la Chine ? », *Mailclub.info*, article publié le 21 décembre 2012, en ligne : www.mailclub.info/?facebook-cap-sur-la-chine,1737 (page consultée le 12 février 13 2013).

⁶ FROEHLING, Oliver. « The Cyberspace "War of Ink and Internet" in Chiapas, Mexico », *Geographical Review*, vol. 87, no. 2, 1997, p.291.

⁷ VAN LAER, Jeroen et Peter VAN AELST. « Internet and Social Movement Action Repertoires – Opportunities and Limitations », *Information, Communication & Society*, vol. 13, no. 8, pp.1152-1153. Voir aussi : PORTA, Donatella Della et Lorenzo MOSCA. « Global-net for Global Movements? A Network of Networks for a Movement of Movements », *Journal of Public Policy*, vol. 25, no. 1, 2005, p.167.

de financement⁸.

Le cyberspace permet aux groupes marginalisés de s'exprimer plus facilement⁹, car les coûts de participation s'en trouvent réduits¹⁰. L'Internet accroît ainsi la portée des mouvements sociaux¹¹.

II- Un espace de libre expression

Dès les débuts du mouvement zapatiste, les activistes ont recouru à l'Internet pour organiser des forums de discussion¹². Le cyberspace est alors devenu un moyen de partage de l'information pour les militants et les universitaires¹³. Ce lieu d'échange a également permis l'éducation formelle et informelle, en particulier chez les adultes¹⁴. L'Internet joue aussi le rôle de sensibilisation à des causes sociales. De plus, les possibilités d'Internet ont rendu possible la création de médias alternatifs, dont *Indymedia* créé lors des manifestations de Seattle (1999)¹⁵.

Par la création de forums, le cyberspace permet le partage de valeurs, des droits et des libertés de la personne¹⁶. L'Internet peut être vu comme un espace « démocratique de par sa nature de réseau décentralisé, composite et ouvert »¹⁷. Il apparaît dès lors comme un outil pour l'égalité et la démocratisation¹⁸. Mais le cyberspace peut aussi avoir des effets contraires. Il peut par exemple favoriser l'autoritarisme, exercer un contrôle sur les citoyens par des mécanismes de surveillance, contribuer à l'uniformisation de la pensée et ainsi restreindre la liberté d'expression comme on le voit, entre autres, avec la Chine¹⁹.

Le cyberspace peut prendre la forme d'un espace de contestation où les mouvements sociaux déploient des activités telles que des pétitions ou l'envoi massif de courriels²⁰. L'espace que s'approprient les mouvements génère de nouveaux lieux de contestation²¹ où la dissension peut être canalisée²². Les nouvelles technologies rapprochent les militants et leurs organisations en augmentant et en facilitant les échanges²³. En somme, le cyberspace représente un espace alternatif à la libre expression des identités et à la constitution d'une solidarité internationale.

III- Quels défis pour les mouvements sociaux ?

STOECKER, Randy. « Cyberspace vs. Face-to-Face: Community Organizing in the New Millennium », *Perspectives on Global Development and Technology*, vol. 1, no. 2, 2002, p.151.

⁸ VAN LAER, Jeroen et Peter VAN AELST. *Loc. cit.*

⁹ BELTON, Kristy A. « From Cyberspace to Offline Communities: Indigenous Peoples and Global Connectivity », *Alternatives*, vol. 35, no. 3, 2010, p.197.

¹⁰ KLEIN, Hans K. « Tocqueville in Cyberspace: Using the Internet for Citizen Associations », *Information Society*, vol. 15, no. 4, 1999, p.219. Voir aussi : OLLITRAULT, Sylvie. « De la caméra à la pétition-web : le répertoire médiatique des écologistes », *Réseaux*, vol. 17, no. 98, 1999, p.165. DIANI, Mario. « Social Movement Networks Virtual and Real », *Op. cit.*, p.388.

¹¹ FROEHLING, Oliver. *Op. cit.*, p.292. Voir aussi : MARTIN, Brigitte. « Le cyber-activisme des Zapatistes », mémoire de maîtrise, Québec, Faculté des études supérieures, Université de Laval, 1998, p.4. VAN LAER, Jeroen et Peter VAN AELST. *Op. cit.*, p.1147.

¹² MARTINEZ-TORRES, Marie Elena. « Civil Society, the Internet, and the Zapatistas », *Peace Review*, vol. 13, no. 3, 2001, p.352.

¹³ BELTON, Kristy A. *Op. cit.*, p.199. Voir aussi : FROEHLING, Oliver. *Op. cit.*, p.296.

¹⁴ IRVING, Catherine J. et Leona M. ENGLISH. *Loc. cit.*

¹⁵ VAN LAER, Jeroen et Peter VAN AELST. « Internet and Social Movement Action Repertoires – Opportunities and Limitations », *Information, Communication & Society*, vol. 13, no. 8, p.1158.

¹⁶ KLEIN, Hans K. *Op. cit.*, p.213.

¹⁷ GEORGE, Éric. *Op. cit.*, p.174.

¹⁸ FROEHLING, Oliver. *Op. cit.*, p.293. Voir aussi : OLLITRAULT, Sylvie. *Op. cit.*, pp.153-185. KLEIN, Hans K. *Loc. cit.* STOECKER, Randy. *Op. cit.*, p.147.

¹⁹ VITASSE, Benjamin. *Loc. cit.*

²⁰ VAN LAER, Jeroen et Peter VAN AELST. *Op. cit.*, p.1147.

²¹ FAHMI, Wael Salah. *Loc. cit.*

²² SULLIVAN, Jonathan et Lei XIE. « Environmental Activism, Social Networks and the Internet », *The China Quarterly*, vol. 198, 2009, p.422.

²³ BELTON, Kristy A. *Loc. cit.* Voir aussi : DIANI, Mario. *Op. cit.*, p.395.

Proulx parle de « communauté virtuelle »²⁴ pour désigner les relations dans le cyberspace, mais qu'en est-il vraiment ? L'activisme individualisé et les engagements ponctuels²⁵ soulèvent l'incapacité des mouvements sociaux dans le cyberspace à créer des liens stables entre les activistes²⁶. En effet, même s'il est facile d'attirer un grand nombre de personnes à se joindre à un mouvement en peu de temps, la faiblesse des liens entre les individus mènerait à un déclin rapide du soutien à cette même cause²⁷. Par ailleurs, il demeure difficile de déterminer si l'expérience de la communication directe peut être comparable aux « cyber-relations »²⁸.

Plusieurs auteurs relèvent la question de l'accessibilité à l'Internet : qui peut se permettre de naviguer sur la toile²⁹ et combien de personnes dans des régions ou des pays pauvres ont un accès au cyberspace³⁰ ? Même si les coûts d'utilisation d'Internet sont relativement faibles, encore faut-il avoir les moyens de se procurer un ordinateur, de payer les frais de services et de savoir s'en servir³¹. La fracture numérique exprime l'inégalité de l'accès à l'Internet entre les pays industrialisés et ceux en développement³².

Dans le réel comme dans l'immatériel, où s'arrête la liberté d'expression ? Même si le cyberspace représente un espace de libre expression, cet espace ne constitue ni un droit, ni une obligation. Les activités du cyberspace échappent, pour le moment, au contrôle des États. Cette absence de cadre légal fournit un espace dans lequel toute personne peut partager de l'information sans devoir s'identifier³³. On constate dès lors l'importance de pouvoir établir des relations de confiance et de s'assurer de la crédibilité des auteurs, entre autres, pour le financement d'activités des mouvements sociaux³⁴.

Conclusion

En 1994, lorsque les Zapatistes ont *occupé* le cyberspace, personne n'avait prédit que les mouvements sociaux bénéficieraient de ce nouvel espace. Aujourd'hui, malgré certaines limites, des militants du monde entier ont su en profiter à la fois comme outil et comme espace de revendication. L'Internet a ainsi permis d'améliorer les formes traditionnelles d'activisme³⁵. Plusieurs auteurs, dont Lessig³⁶, s'intéressent à la problématique de la régulation du cyberspace et estiment que la liberté d'expression est appelée à évoluer au cours des prochaines années vers une nouvelle interprétation du droit d'auteur qui est dépassée par les pratiques des internautes ou encore vers la multiplication des plate-formes de connexion et des modes d'expression. D'ici là, le cyberspace demeure un incontournable pour les mouvements sociaux.

²⁴ PROULX, Serge et Guillaume LATZKO-TOTH. « La virtualité comme catégorie pour penser le social : l'usage de la notion de communauté virtuelle », *Sociologie et sociétés*, vol. 32, no. 2, 2000, pp.99-122.

²⁵ OLLITRAULT, Sylvie. *Op. cit.*, p.167.

²⁶ VAN LAER, Jeroen et Peter VAN AELST. *Op. cit.*, p.1146.

²⁷ *Id.*, p.1163.

²⁸ DIANI, Mario. *Op. cit.*, p.391.

²⁹ FROEHLING, Oliver. *Op. cit.*, p.292.

³⁰ STOECCKER, Randy. *Op. cit.*, p.151.

³¹ KLEIN, Hans K. *Op. cit.*, p.219.

³² VAN LAER, Jeroen et Peter VAN AELST. *Op. cit.*, p.1160.

³³ BELTON, Kristy A. *Op. cit.*, p.198.

³⁴ IRVING, Catherine J. et Leona M. ENGLISH. *Op. cit.*, pp.264;269.

³⁵ STOECCKER, Randy. *Op. cit.*, p.155. Voir aussi : OLLITRAULT, Sylvie. *Op. cit.*, pp.153-185.

³⁶ LESSIG, Lawrence. *Code version 2.0*, New York, Basic Books, 2006, 410 pages.

Liste de publications de référence

DIANI, Mario. « Social Movement Networks Virtual and Real », *Information, Communication & Society*, vol. 3, no. 3, 2010, pp.386-401.

FROEHLING, Oliver. « The Cyberspace “War of Ink and Internet” in Chiapas, Mexico », *Geographical Review*, vol. 87, no. 2, 1997, pp.291-307.

PORTA, Donatella Della et Lorenzo MOSCA. « Global-net for Global Movements? A Network of Networks for a Movement of Movements », *Journal of Public Policy*, vol. 25, no. 1, 2005, pp.165-190.

STOECKER, Randy. « Cyberspace vs. Face-to-Face: Community Organizing in the New Millennium », *Perspectives on Global Development and Technology*, vol. 1, no. 2, 2002, pp.143-164.

VAN LAER, Jeroen et Peter VAN AELST. « Internet and Social Movement Action Repertoires – Opportunities and Limitations », *Information, Communication & Society*, vol. 13, no. 8, pp.1146-1171.

Chaire Cyber-Défense et Cyber-sécurité

Fondation Saint-Cyr, Ecole militaire, 1 place Joffre, 75007 Paris
Téléphone: 01-45-55-43-56 - courriel: contact@chaire-cyber.fr; SIRET N° 497 802 645 000 18
La chaire remercie ses partenaires



CENTRE DE RECHERCHE
des ÉCOLES de
SAINT-CYR COÛTQUIDAN



THALES